



109, rue Tête d'Or
CS 10363
69451 Lyon Cedex 06

ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE VACANCES ET FORMATION

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION SPORT DANS LA VILLE VACANCES ET FORMATION

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : DOMAINE DE CHABOTTE 26160 LE POET-LAVAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de l'association SPORT DANS LA VILLE VACANCES ET FORMATION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SPORT DANS LA VILLE VACANCES ET FORMATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de réglementation comptable » en page 17 de l'annexe qui expose les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note « Dispositions spécifiques relatives à l'appel à la générosité du public » de l'annexe. Cette note expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).
- Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée et sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.
- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Lyon, le 4 juin 2026


004ECA0B346F40B...
Paul-Armel JUNNE

Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	19 280	3 773	15 507	16 199
	Autres immobilisations corporelles	87 875	27 717	60 158	35 995
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		107 155	31 491	75 664	52 193
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	3 101		3 101	4 835
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	2 127		2 127	
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	19 868	1 401	18 467	15 741
	Autres créances	7 063		7 063	30 813
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	334 280		334 280	185 039	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 520		6 520	
	TOTAL (II)	372 959	1 401	371 559	236 428
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		480 114	32 891	447 223	288 621
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	<i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	181 375	110 137
	Résultat de l'exercice	154 334	71 238
	Total des fonds propres	335 710	181 375
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	335 710	181 375
Fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTE (1)	DETTE FINANCIERE		
	Emprunts obligataires convertibles		
DETTE (1)	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 348	10 101
	DETTE D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 178	34 511
	Dettes fiscales et sociales	44 988	42 634
	DETTE DIVERSE		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
DETTE (1)	Produits constatés d'avance	25 000	20 000
	Total des dettes	111 513	107 245
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		447 223	288 621
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		154 334,33	71 238,05
(1) Dont à moins d'un an		107 165	97 145
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	316 865	301 444
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation		3 000
	Dons	219 018	251 100
	Cotisations	30	30
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	15	16
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		
	Autres produits	317 735	233 726
	Total des produits d'exploitation	853 664	789 315
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	55 734	7 999
	Variation de stock	1 733	(4 835)
	Autres achats et charges externes	275 071	429 724
	Impôts, taxes et versements assimilés	41 059	25 178
	Rémunération du personnel	213 856	169 507
	Charges sociales	66 174	58 648
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	16 414	12 038
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	6 788	16
	Total des charges d'exploitation	676 829	698 275
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	176 835	91 041
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER		
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	176 835	91 041
	Produits exceptionnels		150
	Charges exceptionnelles		756
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(606)
	Impôts sur les sociétés	22 501	19 196
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL DES PRODUITS	853 664	789 465
	TOTAL DES CHARGES	699 330	718 227
	EXCEDENT ou DEFICIT	154 334	71 238
	PRODUITS	50 266	40 194
	Bénévolat		4 194
	Prestations en nature	41 000	36 000
	Dons en nature	9 266	
	CHARGES	50 266	40 194
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	41 000	40 194
	Personnel bénévole	9 266	

ANNEXE

31/12/2025

Annexe libre

Etat exprimé en euros

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « Sport dans la Ville Vacances et Formation » est une association d'intérêt général régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet l'exploitation d'un centre de vacances et de formation situé Domaine de Chabotte, sur la commune de Le Poët-Laval, dans la Drôme.

« Sport dans la Ville Vacances et Formation » a été créée dans le prolongement des actions de l'Association Sport dans Ville. Depuis plus de 20 ans, « Sport dans Dans la Ville », association référente d'insertion sociale par le sport en France a œuvré pour permettre à des milliers d'enfants et de jeunes, principalement issus de quartiers prioritaires de la politique de la Ville, de pouvoir partir en vacances.

Après avoir organisé pendant de nombreuses années des camps de vacances dans différents lieux, l'association Sport dans la Ville a souhaité créer son propre centre de vacances et de formation, donnant, pour cela, naissance à l'association « Sport dans la Ville Vacances et Formation ».

L'objectif principal de l'association Sport dans la Ville Vacances et formation est donc de permettre chaque année à de nombreux enfants et jeunes en lien avec l'association Sport dans la Ville, de partir en vacances, et de vivre une expérience transformante en dehors de leur environnement habituel, en partageant cette expérience avec d'autres enfants ou jeunes étrangers en provenance d'association partenaires basées, par exemple au Brésil ou aux Etats-Unis.

A travers ses programmes de camps de vacances, l'association souhaite pouvoir avoir un impact social et éducatif déterminant pour chaque participant, en promouvant les valeurs

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

suivantes :

- L'ouverture aux autres
- Le « vivre avec la Nature »
- L'activité physique et sportive pour « bouger plus »
- L'attention à la façon de se nourrir

Les séjours de vacances sont aussi construits pour favoriser la création de souvenirs heureux ; souvenirs heureux qui, pour l'association, permettent ensuite aux enfants et aux jeunes de se référer à de belles expériences de vie pour grandir et avancer positivement dans leur propre vie.

Au-delà des modes de financement classiques des associations à but non lucratif, à travers, par exemple, l'appel à la générosité du public, les subventions ou concours publics, l'association Sport dans la Ville Vacances et Formation a également développé des activités lucratives accessoires, autour de séminaires d'entreprises ou d'hébergement touristiques de particuliers, pour compléter ses sources de financement.

Sur ce dernier point, le seuil de franchise en base en matière d'assujetissement aux impôts commerciaux, établi à 80 011 €, est à nouveau dépassé cette année. La partie accessoire lucrative des activités de l'association est donc soumise aux impôts commerciaux (TVA, IS), selon les règles de droit commun en vigueur.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **447 223** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **853 664** euros et un total **charges** de **699 330** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **154 334** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les modalités d'établissement des comptes des associations et fondations soumises à des obligations législatives ou réglementaires d'établissement de comptes annuels sont définies par le règlement de l'ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020, et plus récemment le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifié par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel set outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Cotisations des adhérents

Le fait générateur pour comptabilisation des cotisations est l'encaissement.

Changement de réglementation comptable

La première application de ces règlements constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 831-2 et 831-3 du PCG, et donc un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective aux comptes 2025, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont aucune incidence sur la présentation des états financiers. Les comptes comparatifs clos au 31/12/2024 n'ont pas été retraités mais sont désormais présentés avec les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.

Conformément à l'évolution de la réglementation comptable applicable à compter de l'exercice 2025, les principaux impacts sur la présentation du compte de résultat sont les suivants :

Nouvelle définition et périmètre du résultat exceptionnel :

- Les plus ou moins-values résultant de la cession d'immobilisations sont désormais comptabilisées en résultat d'exploitation. Ce changement n'a pas d'impact sur les comptes présentés puisqu'il n'y a eu aucune cession d'immobilisation sur les exercices 2024 et 2025.
- Les charges et produits qui étaient comptabilisés en produits / charges exceptionnelles en N-1 respectivement pour 150 € / 756 € sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation pour respectivement 0 € et 6 K€.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 933		1 347			19 280
	Instal., agencement, aménagement divers	6 503		21 466			27 969
	Matériel de transport	34 600					34 600
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	9 634		15 672			25 306
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		68 670		38 485			107 155
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		68 670		38 485			107 155

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 734	2 039		3 773
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 247	1 612		2 859
	Matériel de transport	9 227	6 920		16 147
	Matériel de bureau, mobilier	4 269	4 443		8 711
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 477	15 014		31 491
TOTAL		16 477	15 014		31 491

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	1 681	1 681	
	Autres créances clients, usagers	18 187	18 187	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 459	1 459	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	5 604	5 604	
	Charges constatées d'avance	6 520	6 520	
	TOTAL DES CREANCES	33 451	33 451	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	37 178	37 178		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	1 954	1 954		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 788	7 788		
	Impôts sur les bénéfices	3 305	3 305		
	Taxes sur la valeur ajoutée	27 959	27 959		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 981	3 981		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	25 000	25 000		
	TOTAL DES DETTES	107 165	107 165		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		19 137
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN. FACT. NON PARVENUES	13 246	13 246
Dettes fiscales et sociales DETTES PROV. POUR CP CHARGES SOCIALES SUR CP ETAT CHARGES A PAYER S/SALAIRE	1 878 788 3 226	5 892

Annexe libre

Etat exprimé en euros

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, nous précisons que la rémunération et avantages en nature des cinq plus hauts cadres dirigeants s'élève à 127 140 euros au titre de l'exercice.

Membres des organes d'administration

Les membres des organes d'administration n'ont bénéficié d'aucune avance, crédit, engagement, ni rémunération au titre de l'exercice.

Effectif moyen

En vertu de l'article R 123-200 du Code de Commerce, le nombre moyen de salariés au titre de l'exercice est de : 7.73 personnes.

Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite résultent de la convention collective applicable à l'association.

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite. En effet, les indemnités de fin de carrière sont considérés, à ce jour, non significative par l'association compte tenu du nombre de salariés permanents (4 personnes) et de leur âge. Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 10 484.15 €.

Les calculs retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur

- le salaire en fin de carrière
- les droits accumulés en fin de carrière: méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié

Annexe libre

Etat exprimé en euros

- l'âge de départ à la retraite : 60-64 ans (âge légal)
- le taux de rotation du personnel : faible
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 2 %
- le taux d'actualisation retenu : 3.60 %
- le taux moyen des charges sociales : 50 % pour les cadres, 24.8 % pour les employés et 38.5 % pour les TAM.

Régime fiscal de l'association

L'association comprenant un secteur distinct lucratif accessoire, a mis en oeuvre une procédure de suivi analytique afin de répondre aux obligations de présentation d'une liasse fiscale et de suivi des divers impôts et taxes dont elle a la charge.

Rémunération du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes pour l'année 2025 sont de 9 408 € HT.

Etat séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Date de la ressource	Personnalité juridique du contributeur	Nature de la ressource	Caractère de la ressource	Mode de paiement	Valorisation de la ressource
Etats-Unis	16/12/2025	FRENCH AMERICAN AID FOR CHILDREN	Financière	Direct	Virement	33 498.03 €
Total Etats-Unis						33 498.03 €
Belgique	15/12/2025	FONDATION ROI BAUDOUIN	Financière	Direct	Virement	10 000,00 €
Belgique	15/12/2025	SPORT2BE	Financière	Direct	Virement	19 000,00 €
Total Belgique						29 000,00 €

Annexe libre

Etat exprimé en euros

INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Répartition par nature des produits d'exploitation

Nature	Montant
Contributions directes aux camps	92 783,00
Prestations séminaires	285 961,00
Subvention Sport dans la Ville	200 000,00
Dons et mécénats	86 168,00
Manifestations évènementielles	132 850,00
Cotisations	30,00
Collecte taxe d'apprentissage	55 856,00
Autres produits de gestion courante	15,00
TOTAL =	853 663,00

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise - Patrimoine intégré - Fonds statutaires - Subventions d'investissement non renouvelables - Apports sans droit de reprise - Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés - Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de repriseRéserves statutaires ou contractuellesRéserves réglementéesAutres réservesReport à nouveauRésultat de l'exercice	110 13771 238	71 238154 334	71 238	181 375154 334
Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissement sur biens renouvelables Résultats sous contrôle des tiers financeursDroits des propriétaires (Commodat)Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de repriseSubventions d'investissement sur biens non renouvelablesProvisions réglementées				
TOTAL	181 375	225 572	71 238	335 710

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	110 137	71 238			181 375
Excédent ou déficit de l'exercice	71 238	(71 238)	154 334		154 334
Situation nette	181 375		154 334		335 710
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	181 375		154 334		335 710

Annexe libre

Etat exprimé en euros

I / DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Par application du nouveau règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 qui fixe la réglementation comptable applicable aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi N°91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD)
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension

Méthodes d'élaboration du CROD

Le CROD intègre l'ensemble des emplois et des ressources engagées par l'association.

Les ressources (produits) sont classées suivants cinq rubriques principales ; et les emplois (charges) sont classées suivant six rubriques principales, tels que définis dans le tableau ci-après.

Pour information, les produits relatifs aux dons manuels et mécénat, ont été ventilés de la manière suivante :

- En mécénat : les contributions liées à la générosité du public, faisant l'objet de l'émission par l'association d'un reçu fiscal ouvrant droit à réduction d'impôt
- En dons manuels : les contributions liées à la générosité du public ne faisant pas l'objet par l'association d'émission d'un reçu fiscal

Méthodes d'élaboration du CER

Isus du CROD, le CER précise l'origine des ressources collectées auprès du public, et leur emploi sur l'exercice par l'association.

Le CER est établi conformément au règlement n°2020-08 de l'ANC.

Il fait état des ressources et emplois N et N-1 uniquement liés à la générosité du public, et permet de déterminer ainsi à la fin de chaque exercice un excédent ou déficit de la générosité du public.

L'affectation des ressources collectées auprès du public est rendue possible grâce au fléchage des ressources mis en place par l'association tant au regard de leur nature que de leur affectation ou non à la générosité du public.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

II / COMPLEMENT D'INFORMATION SUR L'ELABORATION DU CROD

A / COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AUX RESSOURCES :

Le total des ressources de l'exercice s'élève à 853 664 €.

Les produits liés à la générosité du public :

D'un montant global de 219 048 €, ils sont quasiment (hormis les cotisations des adhérents pour 30 €)) intégralement issus d'actions de mécénat, dont 132 850 € ont été générés à travers l'organisation de manifestations événementielles.

Les produits non liés à la générosité du public :

D'un montant global de 316 880 €, ils sont liés principalement aux revenus de l'activité lucrative pour 316 865 €, à travers les revenus de séminaires d'entreprises.

Le solde correspond à divers produits exceptionnels ou de gestion courante.

Subvention et autres concours publics :

D'un montant global de 317 735 €, ils se décomposent de la manière suivante :

- Une subvention de l'association SPORT DANS LA VILLE pour 200 000 €
- Des règlements de la CAF en lien avec la participation des enfants aux camps de vacances pour 61 879 €
- La collecte de la taxe d'apprentissage pour 55 856 €.

B / COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AUX EMPLOIS :

Le total des emplois de l'exercice s'élève à 699 330 €.

Les missions sociales

D'un montant global de 346 090 €, les dépenses relatives aux missions sociales se ventilent principalement de la manière suivante :

- 93 433 € de coûts de restauration et d'hébergement
- 206 257 € de masse salariale missions sociales, intégrant l'ensemble des charges sociales.
- 23 198 € de coûts pour les activités extérieures organisées lors des camps de vacances.

Le solde des charges missions sociales, d'un montant de 23 202 €, correspond aux dotations aux amortissements des immobilisations et à quelques charges diverses de gestion courante.

L'ensemble de ces dépenses sociales a permis l'accueil de 750 enfants ou jeunes sur des séjours de

Annexe libre

Etat exprimé en euros

vacances tout au long de l'année et en formation.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds s'établissent à hauteur de 114 768 €.

Les frais de recherche de fonds liés à la générosité du public s'établissent à hauteur de 40 379 €, au titre des frais directs engagés pour la réalisation des activités évènementielles, et de 17 716 €, au titre de la quote-part de salaires chargés des permanents, affectable à cette catégorie de dépenses.

Les frais de recherche d'autres ressources s'établissent à hauteur de 38 956 €, au titre des frais directs engagés pour la réalisation des activités lucratives et, à hauteur de 17 716 €, au titre de la quote-part de salaires chargés des permanents, affectable à cette catégorie de dépenses.

Les frais de fonctionnement :

Ils s'élèvent à 215 970 €. Ils comprennent à titre principal :

- Le coût de l'énergie (eau, gaz, électricité, carburant) pour 51 360 €.
- Les quotes-parts de salaires de permanents affectés aux activités administratives pour 51 918 €.
- Le solde correspondant aux autres charges externes telles que : petits équipements, frais de véhicules, assurances, maintenance informatique, honoraires, frais de déplacements...

L'impôt sur les sociétés :

L'impôt sur les sociétés découlant des activités accessoires lucratives est identifié pour un montant de 22 501 €.

III / COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AUX CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le montant des contributions volontaires reçues par l'association s'élève à 50.266 €. Elles sont constitués des éléments suivants :

- Du bénévolat pour l'encadrement des camps d'été pour 9 266 €
- Contribution en nature de SPORT DANS LA VILLE évalué à 41 000 €.

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025		31/12/2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie	30	30	30	30
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	94 648	94 648	69 025	69 025
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat	124 370	124 370	182 075	182 075
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie				
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	316 880		301 609	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	317 735		236 726	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
Total des produits par origine		853 664	219 048	789 465	251 130
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	346 090	219 048	319 225	251 130
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	58 096		57 424	
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	56 673		107 518	
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	215 970		214 864	
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	22 501		19 196	
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
Total des charges par destination		699 330	219 048	718 227	251 130
EXCEDENT OU DEFICIT		154 334		71 238	

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat	9 266	9 266	4 194	4 194
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	41 000		36 000	
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
Total des produits par origine		50 266	9 266	40 194	4 194
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	43 066	9 266	32 994	4 194
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	7 200		7 200	
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
Total des charges par destination		50 266	9 266	40 194	4 194

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public
(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION		12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE		12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - MISSIONS SOCIALES				1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
1.1 Réalisées en France				1.1 Cotisations sans contrepartie		30	30
- Actions réalisées par l'organisme		219 048	251 130	1.2 Dons, legs et mécénat			
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				- Dons manuels		94 648	69 025
1.2 Réalisées à l'étranger				- Legs, donations et assurances-vie			
- Actions réalisées par l'organisme				- Mécénat		124 370	182 075
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				1.3 Autres produits liés à la générosité du public			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS							
2.1 Frais d'appel à la générosité du public							
2.2 Frais de recherche d'autres ressources							
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT							
TOTAL DES EMPLOIS		219 048	251 130	TOTAL DES RESSOURCES		219 048	251 130
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS			
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		219 048	251 130	TOTAL		219 048	251 130
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			
				(+/-) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public			
				(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice			
				RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)			

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public

2/2

(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France		9 266	4 194	Bénévolat		9 266	4 194
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature			
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				Dons en nature			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT							
TOTAL		9 266	4 194	TOTAL		9 266	4 194

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		